

Note d'information sanitaire porcine - GDS FRANCE du 28/04/2020

Bonjour,

Nous vous prions de trouver en pièce jointe la note d'information sanitaire porcine n°8.

En résumé :

-Biosécurité lors des transports de suidés : la formation d'un référent biosécurité lors des transports de suidés n'est pas nécessaire pour les élevages ayant déjà un référent biosécurité en élevage qui transporte ses propres porcins ; par contre, plusieurs mesures doivent être appliquées lors des transports ;

-Maladie d'Aujeszky : 3 foyers d'Aujeszky en élevage de sangliers ont été déclarés dans l'Allier ; les systèmes de protection des élevages porcins vis-à-vis de la faune sauvage sont obligatoires au 01/01/2021 et à mettre en œuvre sans délai.

-Peste porcine africaine : la situation s'aggrave dans l'ouest de la Pologne et en Belgique : de 50 à 570 nouveaux cas détectés chaque semaine en Europe de l'Est essentiellement dans la faune sauvage. La France reste indemne de PPA à ce jour, y compris sur les 520 sangliers testés par le réseau SAGIR.

-Des précisions sur les sous-produits utilisables en élevages de suidés et le rappel de l'interdiction formelle d'utilisation des déchets de table pour nourrir les suidés, même de compagnie;

Inspections en santé et protection animales en filière porcine : l'administration expérimente une nouvelle approche ciblant quelques points de contrôle clefs dans les domaines de la pharmacie, de la protection animale, de la biosécurité, de l'action sanitaire en élevage, et de l'identification.

Communiqué des organisations techniques vétérinaires préconisant l'arrêt de la castration chirurgicales des porcelets.

Bien cordialement,